

**Rapport du Jury**  
**EXAMEN PROFESSIONNEL**  
**SAENES CLASSE EXCEPTIONNELLE**  
**Session 2019**

**Référence : Arrêté du 21 décembre 2010 modifié par l'arrêté du 25 août 2015**

**Une épreuve d'admissibilité : dossier RAEP (coef 3)**

**Une épreuve d'admission : entretien avec le jury de 25 minutes dont 5 au plus de présentation (coef 5)**

**Eléments statistiques : à insérer**

**Arrêté du 13 décembre 2018 : 9 postes à pourvoir au titre de l'examen professionnel pour l'avancement dans le grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.**

**Nombre d'inscrits : 46**

**Nombre de présents : 45**

**Nombre d'admissibles : 20**

**Nombre d'admis : 8**

	Inscrits		Présents		admissibles		admis	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Classe exceptionnelle :	<b>5</b>	<b>41</b>	<b>5</b>	<b>40</b>	<b>2</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>7</b>

Origine des candidats	EPLÉ	Services académiques	Universités	TOTAUX
	Admissibles/ admis	Admissibles/ admis	Admissibles/ admis	
Classe exceptionnelle :	<b>10 / 4</b>	<b>8 / 4</b>	<b>2 / 0</b>	<b>20 / 8</b>

## I) L'épreuve écrite consiste en la présentation d'un dossier RAEP : coefficient 3

Les membres du jury doivent être en capacité à la lecture du dossier RAEP d'appréhender facilement l'environnement et les missions assurés par le candidat.

**La qualité rédactionnelle doit être soignée;** la structuration de l'exposé claire.

Les membres du jury constatent que la présentation du dossier RAEP relève d'un exercice désormais bien maîtrisé par les candidats.

Les membres du jury suggèrent fortement de joindre un document au dossier RAEP permettant d'apprécier le degré d'autonomie et d'initiative de la personne ; pour autant ce document doit être sincère. En effet, le jury n'est pas dupe et sait reconnaître les documents qui ne sauraient être de la seule responsabilité du candidat.

## II) L'épreuve orale : coefficient 5

**Les commissions appelées à auditionner les candidats sont composées de trois personnes** représentant les divers métiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

**Exposé de parcours :** le candidat est invité dans un premier temps à exposer son parcours et ses motivations : durée **5 minutes**.

L'exposé ne doit pas être un copier-coller du dossier RAEP ni une description détaillée des tâches quotidiennes du candidat.

**La présentation doit être claire.** L'exposé doit mettre en valeur, en s'appuyant sur les tâches et missions confiées, **les compétences acquises et le potentiel du candidat**. Il faut privilégier les présentations qui s'inscrivent dans une logique de métier.

Il est conseillé au candidat de conclure leur exposé **par les motivations** qui les conduisent à présenter cet examen professionnel.

Lors de la session 2019, les membres du jury ont fait le constat d'une bonne préparation des candidats à l'exposé du parcours professionnel.

Les meilleurs candidats ont présenté une synthèse du parcours, dans une dynamique qui mettait en évidence leur prise de responsabilité, leur capacité à travailler en autonomie, à conduire un projet ou encadrer une équipe.

Les membres du jury ont trouvé que les candidats ont su, dans leur exposé de carrière, se détacher de la présentation écrite du RAEP.

Les motivations qui concluent souvent l'exposé du parcours de carrière, ne peuvent pas, en revanche, se résumer à une reconnaissance de leurs compétences professionnelles ; aussi les candidats sont invités à exposer sincèrement leurs motivations.

Peu de candidats ont fait apparaître les évolutions de carrière envisagées ou leur projet professionnel sauf à dire qu'ils aimeraient travailler dans telle ou telle structure ou qu'ils ne souhaiteraient pas travailler dans tel domaine (RH, finances).

Les candidats qui se présentent à cet examen professionnel, sont pressentis pour occuper des postes avec des responsabilités plus larges que celles qui leur sont confiées ; certains candidats pouvant être encouragés à passer le concours d'attaché.

**L'entretien de 20 minutes**, s'appuyant sur l'expérience professionnelle du candidat, vise à vérifier les connaissances à la fois techniques mais également celles liées à l'environnement professionnel du candidat dans lequel il se situe et son aptitude à prendre plus de responsabilités.

Il est attendu, à ce niveau d'examen professionnel, une capacité du candidat à faire preuve de curiosité et à prendre du recul.

Dans l'ensemble les candidats ont bien compris l'exercice qui leur est demandé et ce dans les délais impartis. Les candidats font preuve d'un effort de présentation vestimentaire et sont très respectueux.

Les mises en situation proposées aux candidats ont pu démontrer leurs connaissances et leurs capacités à se projeter en situation de responsabilité.

Sur les mises en situation, le jury n'attend pas de réponse précise mais une réflexion et du bon sens.

Les membres du jury invitent les futurs candidats à cet examen professionnel à prendre connaissance via les sites des ministères des grandes réformes en cours.

Pour la session 2019, il a été noté une bonne connaissance de l'environnement professionnel immédiat mais un vernis fragile sur les grandes réformes en cours au sein de nos deux ministères.

Il n'est pas attendu des candidats une description parfaite d'une réforme mais d'en exposer les enjeux et au moins deux mesures concrètes. Aussi, un candidat exerçant en lycée interrogé sur la réforme du lycée doit d'abord évoquer les mesures visant à rénover le baccalauréat à l'horizon 2021 avec l'introduction de davantage de contrôle continu et une meilleure articulation avec Parcours Sup. Le candidat doit relier cette réforme du baccalauréat à celle du lycée. En effet, pour préparer les élèves à ce nouvel examen, l'organisation du lycée va être progressivement modifiée. La voie technologique conserve son organisation en séries. En revanche, les séries L, ES et S de la voie générale sont supprimées et remplacées par des enseignements de spécialités que les élèves devront choisir en entrant en première. Un exemple des enseignements de spécialités dispensés dans le lycée d'exercice permet aux membres du jury de vérifier que les connaissances de la réforme ont bien été appréhendées dans l'environnement professionnel immédiat. Cela a été rarement le cas.

Les membres du jury ont décidé au regard du niveau et de la qualité des prestations orales de pourvoir uniquement 8 postes des 9 publiés.

